

APPEL A CANDIDATURES

lancé en direction d'un.e artiste danseur.se ou chorégraphe s'intéressant au champ sociétal et à la question de l'espace urbain, en vue d'une résidence mission prenant place dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) du territoire de la Briqueterie.

En guise de préambule :

Le Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne a ouvert ses portes à la Briqueterie en mars 2013 à Vitry-sur-Seine. Située aux confins de trois communes, Vitry-sur-Seine, Villejuif et Ivry-sur-Seine, la Briqueterie se trouve située dans un territoire multiculturel en pleine mutation, tant urbaine qu'économique ou démographique. Insérer un projet pour la danse dans cet espace en transformation nécessite une attention particulière envers les habitants, leurs usages et leurs pratiques.

Dans le cadre du présent projet, il est attendu un.e artiste dont la recherche et la production peuvent s'inscrire dans des espaces non conventionnels et s'intéresser au champ sociologique d'un territoire.

Ce projet de territoire dénommé « Artiste dans la ville », en partenariat avec la ville de Vitry-sur-Seine doit permettre notamment de mettre en exergue la présence chorégraphique en milieu urbain et de replacer le bâtiment dans son quartier et son histoire. L'artiste questionnera la Briqueterie et son environnement comme un territoire à investir, prenant en compte ses dimensions multiculturelles et intergénérationnelles.

Des propositions artistiques seront à envisager à la Briqueterie et dans des lieux de proximité, tels que les maisons de quartier, les centres sociaux, chez les habitants, sur les trajets ou transports reliant les lieux de vie et de travail, etc.

Dans le cadre de ce projet intégrant le travail d'investigation d'un territoire, l'artiste imaginera un événement qui pourra prendre des formes particulières, plateau et/ou hors plateau.

La résidence est intégrée dans le projet artistique de la Briqueterie, structure labellisée Centre de développement chorégraphique national du Val-de-Marne, située à Vitry-sur-Seine.

La résidence mission est appelée à être mise en œuvre entre septembre 2019 et juillet 2020.

Informations complémentaires sur la résidence mission portée par la Briqueterie, dans le cadre du CLEA (Contrat Local d'Education Artistique), dispositif financé en partenariat avec la Drac Ile-de-France :

Définition de la résidence mission

La résidence mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, de jeunes et d'adultes. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste durant quatre mois à répartir selon ses disponibilités et du calendrier des événements et temps forts portés par la structure et la Ville de Vitry).

La résidence mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production propre à l'artiste, ni commande d'œuvre.

Pour autant, le projet n'exclut évidemment pas la possibilité de production d'œuvres dans le cadre de la démarche spécifique proposée par le CLEA.

Pour l'artiste résident.e, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de sensibilisation donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il.elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes issues des services municipaux, des maisons pour tous, des associations de quartiers intervenant sur le territoire et désireuses de s'inscrire dans ce projet. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées aux pratiques actuelles de la danse. Ces actions ont pour objectif de permettre d'élargir l'audience de la danse et de traverser une expérience originale et de découverte des processus de création chorégraphique.

Enjeux et objectifs

- permettre au plus grand nombre d'appréhender l'expression chorégraphique et la découverte des processus de création ;
- développer l'esprit critique par le biais de la discussion, l'analyse des ressentis, la perception des relations entre les membres d'un ensemble ;
- apporter une lecture du territoire (sa population, son histoire, ses perspectives de développement) par le biais de l'expression chorégraphique ;
- contribuer au développement culturel et artistique du territoire ;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à la culture

Déroulement de la résidence mission

Au cours du premier mois de résidence, l'artiste résident.e rencontre les différents relais et équipes professionnelles qui le souhaitent afin de favoriser son appropriation du territoire (ce travail pourra débuter dès le mois de juin 2019, si les disponibilités de l'artiste le permettent).

Il peut s'agir de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse mais aussi des habitants. Ceci afin de permettre à ces différentes équipes et publics d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de

professionnels ou individuels (animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Chacun d'entre eux sera invité à évoquer avec l'artiste la manière dont il.elle aimerait faire valoir sa présence ainsi que celle de son œuvre, au public qu'il.elle fédère.

Au cours des trois mois suivants se construisent entre l'artiste résident.e et les différentes équipes de professionnels rencontrés, toutes sortes d'actions à mener en direction des différents publics, à répartir entre septembre/octobre 2019 et juillet 2020.

Cette présence est également conçue en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que des participants volontaires.

La restitution du travail d'investigation pourra prendre différentes formes (performances, spectacles, ateliers, visites...) lors d'un rendez-vous public, événement de plus ou moins grande ampleur qui permettra la participation des différents publics approchés durant l'année. Il se déroulera dans le quartier de la Briqueterie et/ou dans le bâtiment lui-même.

Conditions financières et moyens mis à disposition

L'artiste sélectionné.e bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 24 000 euros HT incluant les frais annexes (repas et transports) pour toutes les prestations de la compagnie. Les autres dépenses induites par le projet (communication, location technique ou autre) pourront faire l'objet d'une prise en charge par la Briqueterie, après concertation.

L'artiste retenu.e doit être disponible, autonome dans ses déplacements et disposer de préférence, d'un véhicule personnel.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure culturelle et de l'artiste accueilli.e sera signé avant le début de la résidence.

Candidature

Peut faire acte de candidature tout.e artiste professionnel.le résidant en France.

L'artiste candidat.e doit avoir à son actif une production artistique suffisante, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence mission (disponibilité pleine durant la période de résidence).

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae
- une note d'intention et un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante
- un budget prévisionnel

Ces éléments sont à adresser sous format électronique (dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi de supports physiques, il pourra le préciser par email).

Les pièces sont à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

Daniel Favier - Directeur

La Briqueterie-CDCN du Val-de-Marne

17, rue Robert Degert

94400 Vitry-sur-Seine

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

Sélection

L'ensemble du dossier est à adresser **pour le 22 avril 2019**, à l'adresse : direction@alabriqueterie.com, et en copie à mediation@alabriqueterie.com avec pour objet : « Candidature à la résidence mission CLEA /Artiste dans la ville 2019-2020 ».

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant en particulier des représentants de la ville de Vitry-sur-Seine, de la DRAC Île-de-France et de la Briqueterie/CNCN du Val-de-Marne.

Les candidats seront informés de leur sélection à **partir du mardi 7 mai 2019** et seront reçus pour un entretien oral avec les différents membres du comité de sélection, le **lundi 20 mai 2019 entre 14h et 18h**, à la Briqueterie.

Le résultat de la sélection définitive sera communiqué par courrier électronique **dès le mardi 21 mai**.